



Journées d'études et de formation
**45^e ASSISES NATIONALES
DES SAGES-FEMMES**
28^e Session Européenne
17-18-19 MAI 2017 STRASBOURG
www.assises-sages-femmes.eu



cnema
conférence nationale
des enseignants en maïeutique

PRIX POSTER DE RECHERCHE MAIEUTIQUE

Comme les années passées, le comité d'organisation des Assises Nationales des Sages-femmes a décidé de réitérer un appel à posters afin de favoriser la communication des mémoires des étudiants sages-femmes ou des études réalisées par des sages-femmes.

Les posters sont des affichages visuels de la recherche qui a été menée dans le but d'améliorer la connaissance des sages-femmes. Ils combinent, le plus souvent, du texte et des informations graphiques.

Les journées des Assises 2017 seront offertes aux sages-femmes ou étudiantes sages-femmes dont le poster aura été sélectionné par le comité scientifique des Assises.

Devant plus de 1000 congressistes, venus de tous les pays francophones pour participer aux Journées des Assises Nationales des Sages-femmes, le comité d'organisation aura le plaisir de remettre deux récompenses aux deux meilleurs posters retenus pour l'exposition

- un prix de 200 euros remis par la Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique (CNEMA)
- un prix de 200 euros remis par l'Association Professionnelle de Sages-femmes (APSF).

La participation aux prix de recherche maïeutique (poster) des Assises Nationales des Sages-femmes est soumise au respect du présent règlement.

REGLEMENT

Article 1 – Organismes du prix de recherche maïeutique (poster)

Le prix des meilleures communications par affiche (posters) est organisé conjointement par :

- L'Association Professionnelle de Sages-femmes (APSF)
- La Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique (CNEMA)

Article 2 - Objet du poster

Les prix de recherche maïeutique (posters) des Assises Nationales des sages-femmes sont destinés à récompenser les travaux de recherche de deux sages-femmes ou étudiants sages-femmes, réalisés dans le cadre d'un parcours universitaire ou professionnel.

Les travaux de recherche (mémoire) doivent avoir été validés entre janvier 2015 et décembre 2016, s'il s'agit d'une étude réalisée dans le cadre d'une formation universitaire. La recherche doit avoir été achevée entre janvier 2015 et décembre 2016, s'il s'agit d'une recherche effectuée dans le cadre d'un exercice professionnel.

Le sujet du poster est en lien avec la maïeutique dans le domaine de la périnatalité et de la santé génésique des femmes. Il peut aborder notamment des aspects médicaux, sociaux, psychologiques, juridiques, déontologiques, éthiques, pédagogiques, managériaux ou historiques.

Le poster respecte les règles éthiques et les règles de diffusion d'images. Cet aspect est sous la responsabilité des auteurs.



Journées d'études et de formation
**45^e ASSISES NATIONALES
DES SAGES-FEMMES**
28^e Session Européenne
17-18-19 MAI 2017 STRASBOURG
www.assises-sages-femmes.eu



cnema
conférence nationale
des enseignants en maïeutique

Article 3 - Calendrier

- 10 octobre 2016 : ouverture de l'appel à poster
- 10 octobre 2016 au 31 janvier 2017 : rédaction du résumé de pré-sélection (voir article 5)
- 1er février 2017 : date limite d'envoi des dossiers de candidature (date d'envoi du courriel fait foi)
- Mars 2017 : communication des résultats aux candidats par courriel
- Mars-mi-avril : réalisation du poster (modèle sur le site des Assises Nationales des sages-femmes)
- 15 avril 2017 : date limite d'envoi des posters au format A4 (voir article 7)
- Mai 2017 : remise des prix lors du congrès des Assises Nationales des sages-femmes

Article 4 - Dossier de candidature

Le dossier de candidature comprend les pièces suivantes :

- La fiche de présentation du candidat
- la fiche de présentation détaillée de la recherche : résumé de 500 mots maximum
- la déclaration sur l'honneur du candidat

Les pièces du dossier de candidature sont téléchargeables à la rubrique PROGRAMME sur le site des Assises nationales des sages-femmes : <http://www.assises-sages-femmes.eu>

Il revient à chaque candidat de renvoyer son dossier de candidature accompagné des pièces du dossier de candidature.

Les dossiers réceptionnés après la date limite d'envoi, incomplets, illisibles ou présentés de façon non conforme aux règles du présent règlement seront rejetés.

Article 5 - Pré-sélection : le résumé

La pré-sélection s'effectue sur un résumé de 500 mots maximum, rédigé en langue française. Les références bibliographiques et mots clés sont pris en compte dans le calcul du nombre de mots

Ce dernier décrit l'étude et les raisons pour lesquelles le travail est important pour les sages-femmes (cliniciennes, enseignantes ou chercheurs), les femmes et les familles, et / ou les décideurs politiques.

Il comprend

1. un titre
2. le contexte de l'étude / Justification de la recherche
3. l'objectif
4. la méthode
5. les résultats
6. la conclusion et l'implication

Les règles éthiques sont respectées.

L'anonymat du résumé **est obligatoire** sous peine d'être rejeté par le comité scientifique. Cela implique de n'indiquer ni le nom des auteurs, ni leur affiliation, ni la ville ou autres informations permettant d'identifier le candidat et le lieu de déroulement de l'étude.

Article 6 - Modalité du concours

Chaque candidat ne peut soumettre qu'un résumé.

Le candidat ne peut apparaître parmi les auteurs d'un autre résumé soumis, la même année, au prix de recherche maïeutique (posters) des Assises Nationales des sages-femmes.



Journées d'études et de formation
**45^e ASSISES NATIONALES
DES SAGES-FEMMES**
28^e Session Européenne
17-18-19 MAI 2017 STRASBOURG
www.assises-sages-femmes.eu



cnema
conférence nationale
des enseignants en maïeutique

Les résumés sont soumis à une notation par les pairs en double aveugle (anonymat entre auteur et évaluateur). La notation s'appuie sur une grille d'évaluation dont les critères sont indiqués en annexe.

Une note est attribuée à chacun des critères du résumé.

La valeur du point à attribuer va de 1 à 3

0 point	absent
1 point	quelques détails
2 points	détaillé et approprié

Une mention est attribuée à deux critères

L'auteur a précisé les règles éthiques

L'auteur a déclaré une « absence de conflit d'intérêt »

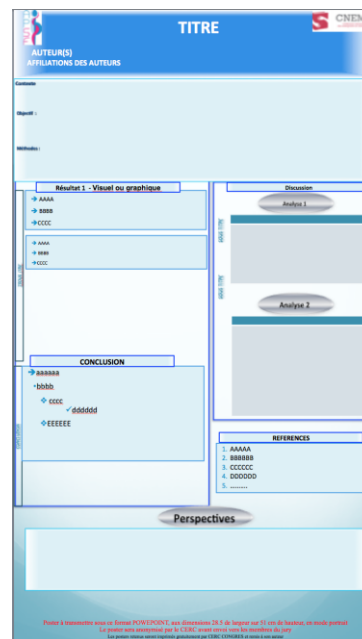
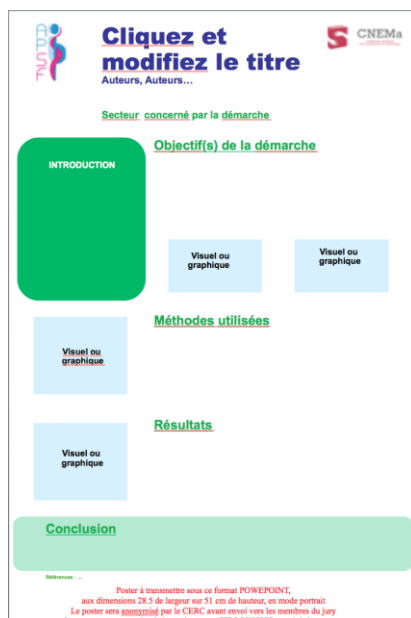
Chaque évaluateur soumet sa grille de notation au secrétariat du CERC.

Les candidats sont informés des résultats dans le courant du mois de mars, par courriel.

Article 7 - Le poster

Si le résumé est sélectionné, **le poster devra être envoyé** par courrier électronique, au secrétariat du CERC (contact@cerc-congres.com). Au delà de la date limite d'envoi des posters, le comité d'organisation ne peut garantir l'acceptation du poster.

Le poster est transmis, en format A4, dans un format POWERPOINT, avec une dimension de 28.5 de largeur sur 51 cm de hauteur, en mode portrait (fichier – mise en page – choix de la taille et du mode de présentation). Deux modèles, téléchargeables, sont disponibles sur le site des Assises.



Chaque poster retenu par le comité scientifique, sera imprimé gratuitement en format A0 maxi, par le CERC et son auteur bénéficiera de l'inscription aux journées des Assises où le poster est présenté.



Journées d'études et de formation
**45^e ASSISES NATIONALES
DES SAGES-FEMMES**
28^e Session Européenne
17-18-19 MAI 2017 STRASBOURG
www.assises-sages-femmes.eu



cnema
conférence nationale
des enseignants en maïeutique

Le livre des rapports conférences, édité au format E-BOOK, pourra contenir le résumé des communications sélectionnées pour une présentation par posters aux Assises Nationales des sages-femmes qui se dérouleront à Strasbourg en 2017.

Les auteurs des posters sélectionnés autorisent les organisateurs à les mettre en ligne sur leur site internet respectif.

Article 8 - Composition et rôle du jury

Un jury, composé de sages-femmes chercheuses (docteur ou doctorante), de sages-femmes enseignantes ou de sages-femmes cliniciennes, effectuera la sélection.

Le jury évaluera les résumés au regard de différents critères définis à l'article 6 du présent règlement.

Si l'un des membres du jury reçoit soit son propre travail (co)direction du mémoire, ou un travail qu'il pense connaître, il est prié d'indiquer la présence « d'un conflit d'intérêt » (réponse oui) et de ne pas noter le travail.

Le jury s'engage à ne pas divulguer d'information concernant les projets soumis à son examen. Les membres du jury sont souverains dans leurs décisions. Ces dernières ne peuvent faire l'objet d'aucune contestation et n'ont pas à être motivées. Le secrétariat administratif du jury est assuré par CERC.

Article 10 - Communication

Les posters seront exposés dans le hall d'exposition durant le congrès des Assises Nationales des sages-femmes. Il est prévu la présence du candidat ou de son représentant auprès du poster, le jour et l'heure fixés par les organisateurs, afin de présenter brièvement leur recherche et discuter avec les congressistes.

Sur demande, en cas d'empêchement à se rendre au congrès des Assises Nationales des Sages-femmes, un candidat peut se faire remplacer par l'un co-auteur cité sur le poster. La demande doit être adressée avant le 1er mai à contact@cerc-congres.com.

Les auteurs des posters sont invités à prendre leur poster à la fin des journées.

Article 9 - Prix des posters des Assises

Les journées des Assises 2017 seront offertes aux sages-femmes ou étudiantes sages-femmes dont le poster aura été sélectionné par le comité scientifique des Assises.

Devant les 1000 congressistes, venus de tous les pays francophones d'Europe pour participer aux Journées des Assises Nationales des Sages-femmes, le comité d'organisation aura le plaisir de remettre deux récompenses **aux deux meilleurs posters**.

- Le prix de l'Association Professionnelle de Sages-femmes : 200€
- Le prix de la Conférence Nationale des Enseignants en Maïeutique : 200€

Les frais de transport ainsi que tous les frais annexes resteront à la charge des participants.

Si le poster est présenté par une autre personne que le candidat, les journées des Assises 2017 lui seront offertes à la place du candidat.

Article 11 - Loi « informatique et libertés »

Les organisateurs et les membres du jury s'engagent à respecter la vie privée des candidats et à protéger les données à caractère personnel transmises, nécessaires à la bonne organisation du Prix, et contenues dans le dossier de candidature

Conformément à la loi n°78-17 modifiée, dite « informatique et liberté », les candidats disposent d'un droit d'accès, de modifications, de rectifications et de suppressions des données les concernant, en envoyant une demande à l'adresse suivante : contact@cerc-congres.com



Journées d'études et de formation
**45^e ASSISES NATIONALES
DES SAGES-FEMMES**
28^e Session Européenne
17-18-19 MAI 2017 STRASBOURG
www.assises-sages-femmes.eu



cnema
conférence nationale
des enseignants en maïeutique

ARTICLE 12 : Engagements des candidats

Chaque candidat doit confirmer

- que le résumé est son propre travail
- qu'il n'a pas été publié par ailleurs
- que des sources de financement externes ont été obtenues

L'envoi du dossier de candidature vaut acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats.

ARTICLE 13 : MODALITÉS D'ANNULATION DU PRÉSENT PRIX

Les organisateurs se réservent le droit, si les circonstances venaient à l'exiger, de modifier, reporter, voire annuler le présent prix, sans que leur responsabilité puisse être engagée, à quelque titre que ce soit.

ARTICLE 14 : LITIGES ET MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT

Tout litige pouvant intervenir dans l'interprétation du présent règlement sera tranché sans appel par le jury. Le présent règlement pourra être modifié et complété sans avis préalable par le jury. Toutefois, toute modification éventuelle sera annexée au présent règlement disponible sur le site Internet <http://www.assises-sages-femmes.eu>.

Pour tous renseignements complémentaires vous pouvez nous contacter par e-mail : contact@cerc-congres.com

DOSSIER DE CANDIDATURE - PRIX DE RECHERCHE MAIEUTIQUE (Poster)
ASSISES NATIONALES DES SAGES-FEMMES – Strasbourg – 17-18-19 mai 2017

GRILLE D’EVALUATION

1. L'argument est bien développé, logique et cohérent.
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
2. Le sujet est clairement décrit.
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
3. L'objectif est clairement exposé/justification de l'étude
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
4. La méthode de l'étude est clairement décrite et appropriée.
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
5. Il y a une description claire des résultats attendus ou mis en oeuvre
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
6. Les découvertes clés sont clairement décrits et les conclusions sont valables.
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
7. La vue d'ensemble de l'étude est claire
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
8. L'objet de l'étude est original ou présenté de façon originale
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
9. L'implication de l'étude pour la pratique sage-femme, pour les femmes et les familles, pour la formation sage-femme pour la recherche ou pour les décideurs politiques est clairement décrite
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)
10. L'étude est appropriée pour le public des Assises Nationales des sages-femmes.
 Absent (0) Quelques détails (1) Détaillé et approprié (2)

Note totale / 20

L'auteur a déclaré une « absence de conflit d'intérêt »

Non (0) oui (1)

L'auteur a précisé les règles éthiques

Non (0) non adapté à l'étude (2) oui (2)

Des sources de financement externes ont été obtenues pour la réalisation de l'étude

Non (0) oui (1)

Remarques

.....
.....
.....
.....